



Exclusion de mon ex de chez moi

Par chopper07

bonjour, j'habite avec mon fils et son père dans un appartement, nous ne sommes pas mariés, et ne sommes plus ensemble depuis plus de 8 ans mais je lui ai laissé l'accès au domicile pour vivre avec son fils, je lui demande de partir de chez moi maintenant, je suis la seule locataire de cet appartement, mais il refuse et me menace, que puis je faire, merci

Par florian15

Bonjour,

Pour ce qui est du refus de votre ex-compagnon de quitter le logement dont vous êtes la seule titulaire du bail et pas d'avenant au contrat de sous-location autorisée par le bailleur : vous avez la faculté de mettre ses affaires dehors de chez vous et de changer votre serrure, si tel est votre souhait.

Pour ce qui est de ses menaces : demandez-lui de les cesser et à défaut, vous avez la faculté de déposer plainte auprès du Procureur de la République de votre département ou Autorité proche de votre domicile, si tel est votre souhait.

Par chopper07

Merci pour ces infos, je vais voir ça mais je ne veux pas que mon fils en paie les conséquences, car il le prends a partie, encore merci

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87